



## DECISION DU PRESIDENT

En application de l'article L5211-10 et notamment les alinéas relatifs à la délégation de compétence par l'assemblée délibérante à son exécutif, de la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire du 2 février 2017 transmise à la sous-préfecture de la Coutances le 9 février 2017

Décision exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
en date du 16...04.../2020  
et de la transmission en préfecture  
en date du 16...04.../2020

**DEC2020-029**  
**DECISION PORTANT SIGNATURE**  
**du devis N° 255/1 du 15/04/2020**  
**commande de masques**  
**SLAM Communication**

Monsieur Président,

Vu la délibération DEL20170202-019 du Conseil Communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 validant les compétences de la nouvelle collectivité,

Vu la délibération DEL20170202-020 du conseil communautaire Côte Ouest Centre Manche du 2 février 2017 autorisant le Président à signer les marchés et avenants dans la limite des budgets inscrits,

Considérant les crédits inscrits et la nécessité de procéder à l'achat de masques,

**DECIDE de signer le devis n° 255/1 avec SLAM Communication pour l'achat de 5000 masques pour un montant total de 3000.00 € HT soit 3600.00 € TTC.**

**Cette dépense sera imputée à l'article 6068 – Fonction 0 – ADM, pour 3600.00 € T.T.C. – dans le Budget Principal.**

Fait à La Haye, le 15 avril 2020,

Le Président

Henri LEMOIGNE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le président de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage ou à compter de la date de la réponse de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture  
050-200067031-20200415-DEC2020-029-BF  
Date de télétransmission : 16/04/2020  
Date de réception préfecture : 16/04/2020